

PASSEPORTS

DÉPÔT DES DEMANDES : SUR RDV UNIQUEMENT au www.ville-schirmeck.fr

RETRAIT DES PASSEPORTS : SANS RDV

A NOTER :

- La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et au retrait de la carte d'identité
- Les mineurs doivent être présents lors du dépôt d'une demande de passeport
- **La prise d'empreintes s'effectue à partir de 12 ans (au dépôt et retrait du passeport)**
- **Pré-demande possible en ligne sur le site <http://ants.gouv.fr>**

Pièces à fournir et à ramener impérativement lors du dépôt de la demande

- **Dossier de demande complété (dossier cartonné à récupérer en mairie ou pré-demande à imprimer sur le site de l'ANTS.**
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois (de face et tête nue, **sans lunettes**, sur fond neutre et uni, en couleur ou en noir et blanc, aux normes en vigueur) **ne pas découper la photo**
- Justificatif de domicile : *facture d'électricité, gaz, téléphone (fixe, internet, portable), avis d'imposition sur les revenus, locaux ou fonciers* **de moins d'un an.**
- Timbres fiscaux pour 86 € (à acheter au bureau de tabac ou en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- Carte Nationale l'Identité
- Ancien passeport en cas de renouvellement
- Pour les mineurs : carte d'identité du représentant légal qui **signe** la demande et le reçu lors du rdv

A noter : Si vous avez une pièce d'identité périmée depuis plus de cinq ans ou un titre non sécurisé (ex : passeport avec photo collée), fournir une copie intégrale d'acte de naissance (à demander à la mairie de naissance)

PERSONNE MAJEURE – validité 10 ans

PERSONNE MINEURE – validité 5 ans

- Dossier de demande (à chercher en mairie ou à télécharger sur le site service-public.fr)
- 1 photographie d'identité récente (de face et tête nue, **sans lunettes**, sur fond neutre et uni, en couleur ou en noir et blanc, aux normes en vigueur) **ne pas découper la photo**
 - Justificatif de domicile : *facture d'électricité, gaz, téléphone (fixe, internet, portable), avis d'imposition sur les revenus, locaux ou fonciers* **de moins d'un an**
 - Timbres fiscaux (à acheter au bureau de tabac ou en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>)
 - 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans
 - 42 € pour les mineurs de 15 ans et plus
 - Carte Nationale l'Identité ou copie intégrale d'acte de naissance
 - Ancien passeport en cas de renouvellement
 - Pièce d'identité du représentant légal
 - **En cas de séparation ou de divorce** : décision de justice ou jugement de divorce statuant sur l'autorité parentale et la résidence des enfants

INFORMATIONS :

- **Changement d'état civil** : joindre acte de mariage ou acte de décès du conjoint de moins de 3 mois
- **Pièces à fournir en cas d'hébergement par un tiers** : Justificatif de domicile de l'hébergeant + la carte d'identité de l'hébergeant + attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE PAR LE CENTRE EN CHARGE DE L'ETABLISSEMENT DES CARTES